

## Revue de la presse arménienne du 21 au 24 novembre 2022

**Situation sécuritaire** / Les [22](#) et [23](#) novembre le ministère arménien de la Défense a déclaré que les forces armées azerbaïdjanaises avaient ouvert le feu avec des armes à feu de différents calibres sur les positions arméniennes situées dans la partie orientale de la frontière arméno-azerbaïdjanaise.

Le 22 novembre le ministre de la Défense de la RA [a démenti](#) l'information diffusée par le ministère azerbaïdjanais de la Défense, selon laquelle les forces armées arméniennes avaient ouvert le feu vers les positions azerbaïdjanaises situées dans la partie orientale de la frontière arméno-azerbaïdjanaise.

Selon le communiqué du ministère arménien de la Défense [du 23 novembre](#), un militaire arménien a été blessé par des tirs des forces azerbaïdjanaises.

La situation reste également tendue dans le Haut-Karabakh. Le « ministère » de la Défense du Haut-Karabakh [a déclaré](#) que les forces armées azerbaïdjanaises avaient violé le cessez-le-feu dans plusieurs directions le 21 novembre, en ouvrant le feu avec des armes légères sur les positions de l'armée de défense et sur les civils. Selon cette déclaration, un fermier travaillant dans les champs agricoles a subi des tirs azéris.

Les [22](#) et [23](#) novembre le « ministère » de la Défense du Haut-Karabakh a démenti les déclarations du ministère azerbaïdjanais de la Défense sur la violation du cessez-le-feu deux fois le 22 novembre.

**Réunion du Conseil de sécurité collective de l'OTSC** / Le 23 novembre une réunion ordinaire du Conseil de sécurité collective de l'OTSC s'est tenue à Erevan sous la présidence du Premier ministre Nikol Pachinian. Dans [son discours](#) le Premier ministre arménien a indiqué notamment : *« Le fait que l'adhésion de l'Arménie à l'OTSC n'ait pas dissuadé l'Azerbaïdjan de poursuivre ses actions agressives est plutôt décourageant. De plus, jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons pas réussi à prendre une décision concernant la réponse de l'OTSC à l'agression de l'Azerbaïdjan contre l'Arménie. Ces faits nuisent considérablement à l'image de l'OTSC, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre pays, et je considère que c'est le principal échec de la présidence arménienne de l'OTSC. Je peux dire la même chose des faits d'escalade à la frontière entre nos alliés - le Kirghizistan et le Tadjikistan ».*

Lors du sommet le président russe Vladimir Poutine [a déclaré](#) que le conflit du Haut-Karabakh nécessitait d'une solution globale et que selon lui les accords conclus entre les dirigeants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Russie à Sotchi fin octobre « avaient créé une bonne base pour de futurs compromis sur des questions fondamentales ». Le Président russe a indiqué notamment : *« Je suis d'accord avec mes collègues qui se sont exprimés précédemment sur cette question et sur les efforts pour parvenir à un règlement global du conflit arméno-azerbaïdjanais. Bien sûr, ce sont des questions sensibles qui nécessitent notre attention (...) Ce n'est qu'en respectant systématiquement ces accords sur la délimitation des frontières, le déblocage des communications de transport et les questions humanitaires que nous pourrions parvenir à un règlement durable des relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Nous espérons que cela conduira finalement à la conclusion d'un traité de paix entre Erevan et Bakou ».*

Dans son discours d'ouverture le ministre arménien des Affaires étrangères Ararat Mirzoïan [a déclaré](#) « qu'environ deux douzaines de documents étaient à l'ordre du jour concernant les questions de coordination de la politique étrangère, la coopération militaro-politique, les nouvelles menaces et défis, et bien sûr, la situation dans le Caucase du Sud en général ».

Le secrétaire général de l'OTSC Stanislav Zas [a déclaré](#) que le projet de décision du Conseil de sécurité collective de l'OTSC sur les mesures d'assistance à l'Arménie était « à un degré élevé de préparation », mais qu'un certain nombre de dispositions devaient encore être finalisées.

S'agissant des documents sur l'assistance à l'Arménie lors de la réunion du Cabinet du 24 novembre le Premier ministre arménien [a déclaré](#) notamment : « *Ces deux documents ont été envoyés pour révision, et j'espère que nous pourrions arriver à une conclusion commune. Mais en général, malgré le fait que nous n'avons pas signé la déclaration de l'OTSC et la décision de la réaction de l'OTSC à l'escalade du 13 septembre, et qu'elles n'ont pas été approuvées, j'évalue la discussion comme positive, j'évalue également positivement les discussions tenues avec la Russie dans un format bilatéral* ».

**Manifestations contre V. Poutine à Erevan/** La veille de l'arrivée de Vladimir Poutine à Erevan pour sa participation au Sommet de l'OTSC, des manifestations [ont été organisées](#) par des activistes pro-occidentaux. Ces manifestations [ont continué](#) le jour du Sommet. La demande essentielle des protestataires arméniens était de mettre fin à l'adhésion de l'Arménie à l'OTSC qui, selon eux, n'a pris aucune mesure pratique pour défendre l'Arménie dans son conflit avec l'Azerbaïdjan.

**Entretien entre les dirigeants de l'Arménie et de la Russie/** Le 23 novembre le Premier ministre arménien [s'est entretenu](#) avec le Président russe Vladimir Poutine, qui se trouvait en Arménie dans le cadre de la réunion du Conseil de sécurité collective de l'OTSC. S'agissant des relations bilatérales, le Premier ministre arménien a indiqué notamment : « *Je dois noter que nos relations économiques bilatérales se développent à un rythme élevé. J'ai remarqué que cette année, les exportations de l'Arménie vers la Fédération de Russie ont augmenté de 80 %. Bien sûr, cela est lié à certains changements dans les chaînes logistiques, mais en général, c'est un fait qui crée des opportunités, de nouvelles opportunités pour la coopération économique...* ». Le Président russe quant à lui a indiqué : « *Nos relations bilatérales, qui sont considérées comme des relations alliées, ont des racines anciennes et profondes, il n'est même pas nécessaire maintenant d'entrer dans l'histoire – tout cela est clair pour nous, ainsi que la signification de cela pour nos relations bilatérales...* ».

**Refus d'extradition de l'ancien gouverneur arménien par la France/** La demande d'extradition de Surik Khatchatrian, l'ancien gouverneur de la région de Syunik, vers l'Arménie [a été refusée](#) par la France. Le membre influent de l'ancien parti républicain eu pouvoir en Arménie avant la Révolution de 2018, a été accusé un an après la Révolution dans l'abus de pouvoir officiel, le complice de faux officiels, le complice de détournement ou de gaspillage, et recherché par les autorités arméniennes. Ayant dénoncé ces accusation, Surik Khatchatrian se trouve à l'étranger en argumentant son départ pour des raisons de santé.

**La Déclaration et la Résolution adoptées dans le cadre du Sommet de l'OIF/** Le président azerbaïdjanais [a accusé](#) la France de « sale provocation ». Paris aurait d'après Bakou promu les intérêts de l'Arménie dans la résolution adoptée, mais Bakou aurait grâce à ses amis au sein de l'OIF réussi à s'y opposer. Pour l'heure cependant, ladite résolution, intitulée « [Résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone](#) » qui devait être mise en ligne sur le [site internet](#) de l'OIF le 23/12 ne l'était pas encore le 28/12.

Seule la « Déclaration de Djerba » a été adoptée et publiée. Les États membres ont « remercié vivement l'Arménie pour avoir présidé le Sommet de la Francophonie au cours des quatre dernières années et exprimons notre solidarité avec ce pays face aux défis sécuritaires auxquels il est confronté ».

**Renvoi de 9 « ministres » du Haut-Karabakh/** Le 23 novembre le « président » du Haut Karabakh Arayik Harutyunyan [a signé](#) des décrets sur la révocation des postes de 9 des 11 « ministres » du Haut Karabakh. La veille Arayik Harutyunyan [avait par ailleurs appelé](#) le président de l'Assemblée nationale à ajourner un projet d'amendement à la « Constitution du Haut-Karabakh ».

Le « ministre d'Etat » du Haut-Karabakh nouvellement nommé Ruben Vardanian [a déclaré](#) plus tard que la crise et les défis existants dans le Haut-Karabakh nécessitaient de nouvelles approches de gestion en indiquant notamment : « *...La raison de ma venue en Artsakh, comme je l'ai dit à maintes reprises, est la situation de crise, la situation est vraiment extrêmement grave. Cela nous demande de créer une gestion totalement nouvelle, des solutions non standards, de la flexibilité. J'ai le plus grand respect pour tous les ministres, dont certains ont pris leurs fonctions dans la période difficile de l'après-guerre et ont tout fait pour surmonter cette étape. Je les remercie, j'apprécie leur parcours. Je suis sûr que l'Artsakh en aura besoin...* ».

**Prix de l'eau potable en Arménie/** Le ministère arménien de l'administration territoriale et des infrastructures [a réfuté](#) l'information diffusée dans les médias, selon laquelle le prix de l'eau potable serait augmenté. Le ministère a assuré que le prix ne serait pas augmenté pour les citoyens arméniens jusqu'en 2024.

**Nomination d'un juge de la Cour anti-corruption/** La nomination de Mnatsakan Martirosian en tant que juge de la Cour anti-corruption nouvellement créée, [a suscité](#) des critiques en Arménie. Certains ont rappelé la déclaration du Premier ministre arménien Pachinian faite après la Révolution de 2018, selon laquelle « tous les juges qui ont rendu des jugements avec des violations flagrantes des droits des citoyens, confirmé par les décisions de la CEDH, doivent démissionner ou être démis de leurs fonctions », et rappellent qu'un certain nombre d'affaires présidées par M. Martirosian ont justement été annulées par le CEDH.

**Rédaction : Taisya HOVHANNISYAN**

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes ou ayant trait à l'Arménie, parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun cas exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.